

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS D'ALBRET**

Envoyé en préfecture le 07/03/2024

Reçu en préfecture le 07/03/2024

Publié le 07/03/2024

ID : 040-254003171-20240304-SOR\_DL3\_40324-BF



N° 3

**Objet : Approbation du budget supplémentaire de l'exercice 2024**

Le 04 mars 2024,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle de 1<sup>ère</sup> Commission à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Dominique COUTIERE, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

**Représentant le Département des Landes :**

- M. Dominique COUTIERE
- M. Damien DELAVOIE
- M. Cyril GAYSSOT
- Mme Salima SENSOU
- Mme Magali VALIORGUE

**Représentant la Communauté de communes Cœur Haute Lande :**

- Mme Jeanne COUTIERE

Etaient excusés :

- M. Paul CARRERE
- M. Jean-Paul FUENTES

Etaient également présents :

- Mme Isabelle COLOMB, Payeuse départementale
- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur, M. Xavier VILAMITJANA, Responsable du Service Aménagement et Mme Marie DUFOURCQ, Chargée d'opérations
- Pour le Conseil départemental :
  - Mme Isabel MORENO, Directrice Générale Adjointe en charge de l'Attractivité
  - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



**Le Comité Syndical,**

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°4 du 15 décembre 2023 par laquelle le Comité Syndical a adopté le budget primitif de l'exercice 2024,

VU les délibérations du Comité Syndical de ce jour approuvant le compte administratif ainsi que l'affectation du résultat de l'exercice 2023,

**CONSIDERANT** que le présent budget supplémentaire prend en compte, outre les reports et les besoins en dépenses et en recettes nouvelles pour l'exercice budgétaire 2024, la reprise des résultats de l'exercice 2023 telle qu'elle résulte du compte administratif de l'exercice 2023 adopté par délibération du Comité Syndical de ce jour,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

**D E C I D E :**

- d'approuver le budget supplémentaire pour l'exercice 2024 qui s'établit comme suit :

- |   |               |
|---|---------------|
| • en section de fonctionnement, équilibre à hauteur de                                  | - 42 400,00 € |
| • en section d'investissement, équilibre (y compris les restes à réaliser) à hauteur de | 224 654,48 €  |

soit un budget du Syndicat Mixte au titre de l'exercice 2024 se présentant comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| • équilibre de la section de fonctionnement : | 41 600,00 €  |
| • équilibre de la section d'investissement :  | 292 054,48 € |

- de préciser que le présent budget supplémentaire est voté avec la reprise des résultats de l'exercice 2023 après le vote du compte administratif de l'exercice 2023 et présenté en M57 selon les modalités de vote suivantes comme suit :

- ✓ au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- ✓ au niveau du chapitre pour la section d'investissement (hors programmes d'équipement)
- ✓ et au niveau des programmes d'équipement pour la section d'investissement concernant le programme « 2315200 Labrit ».

Le Président du Syndicat Mixte,

  
 Dominique COUTIERE